

Récapitulatif de la déclaration de votre index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 au titre des données 2022

Informations déclarant

Nom Prénom ROSSANO Coralie
Adresse mail coralie.rossano@cerballiance.fr

Périmètre retenu pour le calcul et la publication des indicateurs

Structure Entreprise
Tranche effectifs De 251 à 999 inclus
Raison sociale CERBALLIANCE PROVENCE
Siren 518767462
Code NAF 86.90B - Laboratoires d'analyses médicales
Adresse 6 BD GUEIDON 13013 MARSEILLE 13

Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés 2022
Date de fin de la période de référence 31/12/2022
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs 434

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Modalité de calcul Par catégorie socio-professionnelle
Date de consultation du CSE -
Nombre de niveaux ou coefficients -
Résultat final en % 1.40
Population envers laquelle l'écart est favorable hommes
Nombre de points obtenus 38

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles (hors promotions)

Résultat final en % 2.36
Population envers laquelle l'écart est favorable hommes
Nombre de points obtenus 10

Indicateur relatif à l'écart de taux de promotions

Résultat final en % 1.70
Population envers laquelle l'écart est favorable hommes
Nombre de points obtenus 15

Récapitulatif de la déclaration de votre index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 au titre des données 2022

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Résultat final en %	100
Nombre de points obtenus	15

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté	2
Sexe des salariés sur-représentés	femmes
Nombre de points obtenus	5

Niveau de résultat global

Total de points obtenus	83
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	100
Résultat final sur 100 points	83
Mesures de corrections prévues	-

Publication du niveau de résultat global

Date de publication	01/03/2023
Site Internet de publication	www.cerballiance.fr
Modalités de communication auprès des salariés	-

Objectifs de progression

Objectif Indicateur écart de rémunération

Instaurer une action de sensibilisation auprès du CODIR et des managers pour s'assurer de l'égalité salariale entre les hommes et les femmes tout au long de la carrière.

Garantir une égalité de salaire à l'embauche sur un même poste, à diplôme et expérience professionnelle équivalents.

Objectif Indicateur écart de taux d'augmentations individuelles

Avant chaque période d'augmentations individuelles, il sera rappelé à chaque manager les obligations légales en matière d'égalité salariale.

Objectif Indicateur écart de taux de promotions

-

Objectif Indicateur retour de congé maternité

-

Objectif Indicateur dix plus hautes rémunérations

L'entreprise se fixe pour objectif, dans la mesure du possible, d'augmenter le nombre de salariés du sexe représenté à cet indicateur de l'index.

Recevoir en entretien de recrutement, quand cela est possible, des candidats des deux sexes aux postes compris parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Date de publication des objectifs

01/12/2023

Modalités de communication auprès des salariés

-